

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 1^{er} mai 2012, le règlement suivant :

RCA12-14001 : Règlement sur la transformation et l'occupation à des fins de garderie du rez-de-chaussée et du sous-sol du bâtiment situé aux 7302-7304, 9e Avenue

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures régulières de bureau. Le règlement peut également être consulté sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Montréal, le 9 mai 2012

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.